



# TROPHEE DE NORMANDIE

## REGLEMENT

SAISON 2012

### Article 1 DEFINITION

La commission de moto-cross de Normandie organise un Trophée de Quad, celui-ci est réservé aux pilotes Normands ayant une licence nationale NCA

### Article 2 CATEGORIE

Ce Trophée se déroule en une catégorie toute cylindrée confondue :

**250 à 750 cc-2 ou 4 temps- et 125 2 temps. Ne sont autorisés que les moteurs mono ou bicylindre**

### Article 3 ENGAGEMENTS

En début de saison soit au plus tard pour le **28 février 2012, chaque pilote devra envoyer sa demande d'engagement au Trophée de Normandie 2012 avec un chèque de 30 €** permettant de couvrir les frais administratifs et autres, découlant de cette organisation.

En contre partie, il recevra :

- 1 exemplaire du règlement 2012
- 1 exemplaire du calendrier 2012
- 1 exemplaire de chaque bulletin d'engagements aux épreuves retenues

Après quoi chaque pilote devra envoyer son bulletin d'engagement au plus tard **3 SEMAINES avant la date de l'épreuve, accompagné d'une enveloppe affranchie et d'un chèque d'engagement à l'épreuve de 30€ (20€ pour le Club et de 10€ pour la location de transpondeur et indemnisation commissaire)** au club organisateur qui lui accusera réception de son engagement.

**Le bulletin d'engagement ne sera pris en considération qu'aux deux conditions suivantes :**

**Chèque d'engagement - Enveloppe timbrée jointe**

En cas d'absence, le pilote devra s'excuser auprès du club afin de retoucher son chèque d'engagement, **avant la date de la course ou au plus tard, le lendemain de celle-ci.** Dans le cas contraire le chèque sera encaissé par le Club organisateur.

Par ailleurs, **chaque pilote devra participer à toutes les épreuves du Trophée de Normandie**  
Sauf cas particuliers, qui seront examinés par le délégué.

**Seul le championnat de France reste prioritaire à ce championnat.**

La non-participation à celles-ci entraînera la radiation du pilote à ce championnat.

#### **Article 4            DELEGUE**

Il sera chargé de gérer tous les documents administratifs de début de saison, soit :

- les demandes d'engagement au Trophée
- l'affectation de la numérotation
- l'envoi des documents à tous les pilotes
- la gestion des classements provisoires et définitifs

**Délégué pour la saison 2011 : GABRIEL Eric**  
**Hameau Surval**  
**14710 Mandeville en Bessin tel : 06 08 25 26 52**  
**Email :ericpolaris@wanadoo.fr**

Le jour de l'épreuve, le délégué sera Président du jury. Il devra prévoir une réunion après les deux séances d'essais et après chaque manche de classement, (*prévoir un photocopieur*).

#### **Article 5            NUMEROTATION**

Chaque pilote de QUAD devra prévoir des plaques vertes avec numéros blancs :

- une à l'avant,
- une à l'arrière, **qui devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.**

**Il est conseillé d'avoir son numéro dans le dos**

Les chiffres devront avoir une hauteur minimum de **14 CM** suivant normes FFM.

La numérotation du trophée reprend la numérotation du CHAMPIONNAT GRAND OUEST 2011  
Pour les pilotes inscrits aux deux courses

Pour les nouveaux participants à ce championnat, il sera attribué les numéros à suivre ou les numéros vacants.

**LE NOMBRE DE PILOTE** pour la course ne devra pas excéder **30 plus 2 réservistes**



## **Article 8            DEPART- CHRONOMETRAGE**

Le départ sera donné de la même manière qu'en moto cross.  
Le club devra prévoir une herse de départ et un parc fermé.

### **Position sur la herse de départ pour toutes les épreuves**

#### **Moins de 36 pilotes**

Suivant les essais qualificatifs pour les 3 manches

#### **Plus de 36 pilotes**

Alternance entre les résultats des séries A et B entre les 15 meilleurs de chaque série

#### **Chronométrage**

Le chronométrage se fera ci possible par transpondeurs dans la mesure de la disponibilité sur l'épreuve.  
Dans ce cas chaque pilote devra prévoir :

- L'achat d'un support de transpondeur en début d'année (8€)
- Un chèque de garantie de 200€ restitué à la fin de l'épreuve pour les licences à la journée

## **Article 9            MANCHE DE CLASSEMENT**

Pour chaque épreuve les manches de classement sont de 3 manches de 15 minutes + 1 tour.  
Un intervalle de **45 minutes minimum** devra séparer chaque manche.

## **Article 10          POINTS CHAMPIONNAT :**

L'attribution des points CHAMPIONNAT par manche se fera d'après le barème FFM ; 25 pts-22- 20-18-16-15-14-13-12 etc..... Et la totalité des points sera prise en compte pour le classement final par catégorie, (*classement brut, totalité des points marqués*).

Tout pilote n'ayant pas parcouru **1/3 des tours effectués par le premier** à chaque manche ne pourra pas prétendre obtenir de POINT (*arrondi au nombre de tours supérieurs*).

## **Article 11          REMISE DES PRIX**

Le club organisateur devra prévoir un minimum de **3 coupes**

La décision de faire partir le ou les réservistes sera prise 5 minutes avant chaque départ dans le cas ou il manquerait 1 ou 2 pilotes dans le parc d'attente.

Dans le cas d'un nombre insuffisant NCA le club pourra inscrire des pilotes NCB pour compléter le plateau sans que ceux-ci puissent prétendre à un classement cumulé de ce Trophée. Cinq pilotes des ligues voisines pourront être invités (sans classement cumulé et engagement à l'épreuve porté à 40€)

## **Article 12          VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Chaque pilote devra présenter son permis de conduire ou le CASM , la licence FFM de l'année **NCA obligatoire** (classement cumulé), et sa carte d'identité.

Pour les vérifications techniques, présentation obligatoire du livret technique, aucun oubli ne sera tolérer

### **Article 13      APPLICATION DU REGLEMENT**

Pour le trophée de Normandie l'ensemble des articles du règlement du **CHAMPIONNAT de FRANCE MOTO-CROSS** est applicable, (*les réclamations seront déposées suivant la procédure MOTO-CROSS*).

### **Article 15      CALENDRIER 2012**

**EN COURS**

### **Conditions d'accès**

- Etre titulaire d'une licence NCA, du permis de conduire (licencié en 2005 ou avant) ou CASM
- Etre inscrit en début d'année au Trophée de Normandie 2012
- Appartenir à un Club des 5 départements de Normandie

### **Article 16      LIGUE**

Les deux premiers seront Champion et Vice Champion du Trophée de Normandie (hors les pilotes NCB et invités)